

Vous possédez un diplôme de l'une des 19 professions paramédicales suivantes (aide-soignant, ambulancier, audioprothésiste, auxiliaire de puériculture, conseiller en génétique*, diététicien, ergothérapeute, infirmier *et spécialités*, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, opticien-lunetier, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, physicien médical*, préparateur en pharmacie*, préparateur en pharmacie hospitalière*, psychomotricien, technicien de laboratoire médical) **développé par un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Echange ou de la Suisse, et vous désirez travailler en région Centre-Val de Loire**

* = commission nationale et non régionale (exception)

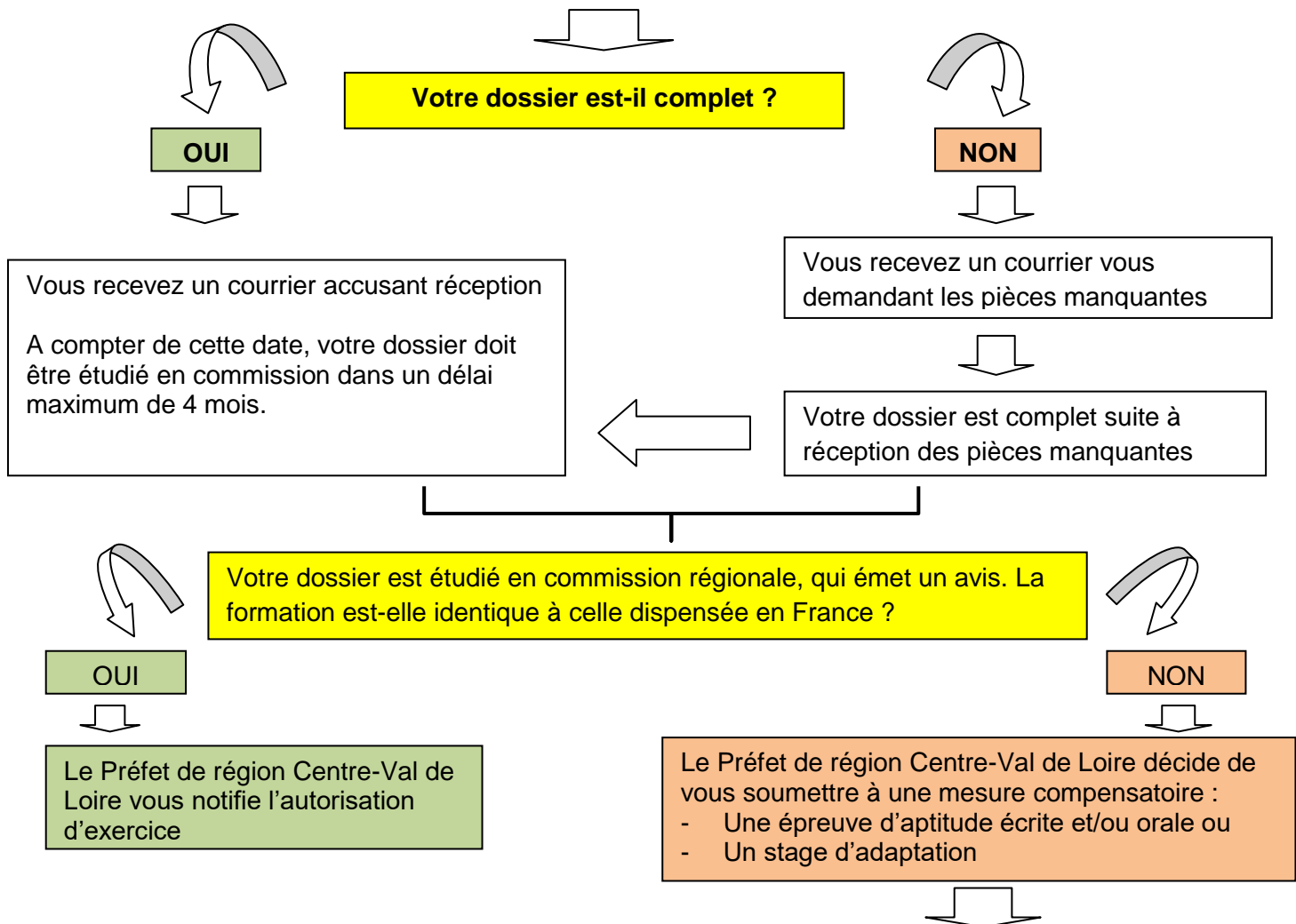
LOGIGRAMME DESTINÉ AUX DIPLOMÉS EUROPÉENS

Imprimer le dossier sur le site internet de la DRDJSCS Centre-Val de Loire : <http://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article182> ou demander le dossier par courrier ou par mail à : drdjcs-cvll-paramed-social@jcs.gov.fr

Envoyer le dossier complété, daté et signé (en un seul exemplaire) avec les **copies** des pièces justificatives (langue d'origine + traduites par un traducteur agréé) **en recommandé avec accusé de réception** à :

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire
Service des certifications paramédicales et sociales
CS 74204
45042 ORLEANS cedex 1

Ou le déposer à l'accueil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) situé au 3^e étage de l'adresse physique : 122 rue du Faubourg Banner



Vous nous adressez un courrier déclarant votre choix (épreuve d'aptitude ou stage d'adaptation) dans un délai de deux mois maximum

Vous avez choisi l'épreuve d'aptitude

La DRDJSCS vous adresse une convocation, au moins un mois avant la date de l'épreuve, fixant le jour, l'heure et le lieu.

La moyenne des notes est égale à 10 sur 20, sans note inférieure à 8

OUI

NON

Le jury prononce l'admission
Le Préfet de région Centre-Val de Loire vous notifie l'autorisation d'exercice

Vous n'êtes pas autorisé à exercer

Vous avez choisi le(s) stage(s) d'adaptation

La DRDJSCS vous adresse un courrier avec :

- Les modalités et les assurances nécessaires
- La liste des DRDJSCS compétentes
- La liste des stages agréés en région Centre-Val de Loire
- Une fiche d'accord de stage entre vous et le tuteur

Vous contactez les éventuels tuteurs pour envisager la mise en place du stage. En cas d'accord, vous adressez la fiche d'accord de stage, complétée, datée et signée, à la DRDJSCS. **Il est préférable d'effectuer les stages dans la région du futur exercice, afin de mettre en place son réseau professionnel.**

La DRDJSCS vous envoie, ainsi qu'au tuteur, une fiche d'évaluation du stage

Lorsque le stage est terminé, l'original de la fiche d'évaluation est transmis par courrier à la DRDJSCS.

Lorsque l'intégralité des stages est effectuée, le dossier est revu en commission et un nouvel avis est émis

Avis favorable

Le Préfet de région Centre-Val de Loire vous notifie l'autorisation d'exercice

Avis défavorable

Nouvelle mesure compensatoire

Même procédure que haut de page